Chapitre V

LE DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

De l'Observance germanique (1613) à frère Giulio Arrighetti (+ 1705). Le rôle prépondérant de Mont Senario.

L'Ordre sous les feux de la rampe. Frère Paolo Sarpi. Origine et développement de l'Observance germanique. Les Servites de Marie en 1650. La restructuration «forcée» de 1652. Renaissance des études et le Collège Henri de Gand de Rome. L'expansion de la Famille servite. La canonisation de saint Philippe Benizi. Le généralat de frère Giulio Arrighetti. Autres figures marquantes des Servites au 17^e siècle.

L'Ordre sous les feux de la rampe.

«L'historien des Servites de Marie, qui entreprend d'étudier les 17^e et 18^e siècles, se trouve en face d'un nouveau genre de difficultés. Alors qu'au Moyen-Âge, l'historien cherchait vainement de la documentation, il se trouve ici en face d'une foule de témoignages à examiner; cependant pour y accéder il ne dispose pas encore, hélas, d'un inventaire bien catalogué de cette documentation» (Conrad M. Borntrager, OSM). En effet, à part beaucoup de matériel inexploré qui repose dans de nombreux couvents actuels de l'Ordre, aux archives publiques ou ailleurs, la documentation officielle disponible et inventoriée est encore en grande partie à étudier. Par contre, c'est durant la deuxième décennie du 17^e siècle qu'est publié, grâce au travail de frère Arcangelo Giani, le premier volume des *Annales* de l'Ordre des Servites de Marie (1618). Il reste à approfondir en grande partie un bon nombre de documents sur lesquels l'annaliste et ses successeurs ont basé leur reconstitution historique.

En plus de cela, il s'avère que le 17^e siècle représente une période particulièrement riche pour l'histoire de l'Ordre. En effet, entre 1600 et 1700, l'Ordre fut gouverné par des prieurs généraux dont plusieurs se révélèrent d'un niveau spirituel et intellectuel exceptionnel. En second lieu, le renouveau religieux, amorcé à partir de Mont Senario, porta des fruits remarquables grâce à l'Observance germanique et à la fondation de nouveaux ermitages. Enfin, la restructuration effectuée en Italie – par l'actualisation de quelques dispositions péremptoires émises par le Saint-Siège – favorisa peut-être une meilleure organisation de l'Ordre. Sans parler de l'accroissement marqué en faveur des études vers le milieu du siècle et du raffermissement de l'Ordre en d'autres pays d'Europe, comme la France, l'Espagne et ceux d'expression allemande.

Si on voulait résumer en peu de mots un trait caractéristique de la vie des Servites de Marie au 17^e siècle, on pourrait dire que l'Ordre atteignit – excusez le terme – une certaine «notoriété». Plusieurs prieurs généraux, une fois leur mandat terminé, devinrent évêques; des frères servites enseignent, en nombre de plus en plus croissant, dans les plus importantes universités d'Italie; on assiste à la naissance de la province d'Allemagne. Commence aussi à prendre forme ce que l'actuel chapitre XLII des Constitutions appelle la «Famille servite». En effet, les fondations des monastères féminins se multiplient; la Compagnie de l'habit se raffermit; également les Confraternités des sept douleurs de Marie. Dans cette «notoriété», on peut aussi inscrire la publication des *Annales* ou, si l'on veut, de l'histoire «officielle» de l'Ordre. Le raffermissement, à l'intérieur de l'Ordre et dans le ministère pastoral, de la dévotion envers la Vierge des Douleurs mériterait aussi un chapitre à part. Cette dévotion, comme l'a souligné plus récemment Pacifico M. Branchesi OSM, «encouragée par les frères et destinée d'abord aux laïcs, aura tellement d'emprise chez les fidèles et exercera au 17^e siècle tellement d'influence dans l'Ordre lui-même, qu'elle deviendra une de ses principales caractéristiques».

On comprendra alors qu'il n'est pas facile, pour ne pas dire impossible, de décrire complètement en quelques pages la vie et la vigueur des Servites de Marie du 17^e siècle.

Obligés de nous soumettre à une rigoureuse sélection, nous pensons pouvoir en résumer l'essentiel autour des thèmes suivants: frère Paolo Sarpi; origine et développement de l'Observance germanique; les Servites de Marie en 1650; la restructuration «forcée» de 1652. La renaissance des études et le Collège Henri de Gand de Rome; l'expansion de la Famille servite; la canonisation de saint Philippe Benizi; le généralat de frère Giulio Arrighetti; quelques figures marquantes des Servites au 17^e siècle.

Frère Paolo Sarpi

La figure «publique» de frère Paolo Sarpi a généralement laissé dans l'ombre deux questions: sa personnalité de frère et le comportement de son Ordre devant ses positions dans l'affaire de l'interdiction de Venise (1606).

Né à Venise en 1552, Pietro Sarpi entra chez les Servites de Marie, sous le nom de fra Paolo, en 1565. Il fut ordonné prêtre à Mantoue en 1574. Entre-temps, on avait supprimé la Congrégation de l'Observance dont faisait partie sa province religieuse d'appartenance.

Après un bref séjour passé à Milan où il connut saint Charles Borromée qui recourait à ses conseils, Paolo Sarpi retourna à Venise. En 1578, il obtint à Padoue son doctorat en théologie. En 1579, il fut élu prieur provincial de la province de Venise et fit partie de la commission des trois frères chargés de la révision des Constitutions de l'Ordre, qui seront publiées en 1580. En 1585, il est élu procureur général de l'Ordre et se rendit donc à Rome où il y demeura durant trois ans, soit jusqu'à la fin de son mandat.

En 1589, le cardinal protecteur de l'Ordre l'envoie en Romagne, comme visiteur des couvents de cette province. Pacifico M Branchesi OSM, dans une étude sur ce sujet, montre la rigueur déployée par Paolo Sarpi pour promouvoir une reprise de la vie religieuse dans ces couvents. En 1598, il est le théologien de l'évêque de Ceneda (aujourd'hui Vittorio Veneto). En 1599, le prieur général le nomme vicaire général pour visiter les couvents de Venise. En 1606, il est élu consulteur, théologien, canoniste et jurisconsulte de la République de Venise. Il accepte à condition que le Sénat s'engage formellement à toujours le défendre. Frère Fulgence Micanzio le rejoint à Venise; par la suite, il restera un très fidèle ami de Paolo Sarpi et aussi son premier biographe. Aux premiers jours de mai 1606, entre en vigueur l'interdit pontifical lancé contre Venise, parce que ce gouvernement a prétendu juger et condamner quelques ecclésiastiques. Commence alors la «guerre dite des écritures» sur toute la question. En octobre de la même année, Paolo Sarpi est cité, sous peine d'excommunication, de comparaître à Rome. Il répond dans une lettre publique en disant qu'il ne se croit pas obligé d'aller à Rome; il accepte d'être jugé, mais dans un endroit sûr. Le 5 janvier 1607, il est excommunié. Le 5 octobre 1607, il est blessé au cours d'un mystérieux attentat; il semble d'ailleurs qu'il en aurait été averti d'avance par le cardinal Robert Bellarmin.

La controverse entre Venise et la papauté se résout par un accord. Paolo Sarpi se retire de la vie publique; il continue ses études. Nous ne nous arrêtons pas – car elle est très connue – sur l'intense activité de Paolo Sarpi comme consulteur de la République de Venise. Il mourut de façon édifiante le 14 janvier 1623, la même année que frère Bernardino Ricciolini, l'initiateur (en 1593) de la Congrégation érémitique de Mont Senario, et frère Arcangelo Giani, premier annaliste de l'Ordre

Sur la vie irrépréhensible de frère Paolo Sarpi comme Servite de Marie, on ne peut émettre aucun doute. Reste cependant encore ouvert le problème de l'attitude de l'Ordre à son endroit, pendant et après son interdit. Certes, cette attitude ne fut pas étrangère à la mise à l'*Index des livres défendus* et son *Istoria del Concilio tridentino* (= Histoire du Concile de Trente), qui parut en 1619. Le problème s'avère d'autant plus complexe du fait que, au cours des années 1604-1609, frère Filippo Ferrari, un grand ami de Paolo Sarpi, était le prieur général (il sera de nouveau au

gouvernement de l'Ordre comme vicaire apostolique en 1624-1625).

Boris Ulianich qui étudia la question des rapports entre *Paolo Sarpi, le Général Ferrari et l'Ordre des Servites durant les controverses entre Venise et le Saint-Siège*, soutient, quoiqu'avec précaution, que la hiérarchie de l'Ordre, en réalité, n'attaqua pas la personne de Paolo Sarpi, ni ne le censura directement à l'intérieur de l'Ordre. Et cela, même si officiellement au cours de l'interdit quelques représentants de l'Ordre avaient ouvertement pris parti en faveur de la position du Saint-Siège sur la question de Venise et avaient réaffirmé la totale obédience des Servites de Marie à la papauté. Il convient de souligner à ce propos les écrits des Servites Angelo M. Sermarini, Agostino M. Vigiani et Lelio M. Baglioni, de même qu'une commission de six théologiens du même Ordre.

On peut même parler d'un bon «souvenir» de Paolo Sarpi dans l'Ordre. En diverses occasions, il fut défendu par ses confrères: il suffit de penser, pour n'en donner qu'un exemple, à *Fra Paolo Sarpi giustificato* – paru sous un pseudonyme en 1752 et aussitôt mis à *l'Index* – le frère Giuseppe Giacinto M. Bergantini (1691-1774). L'exposition et le congrès d'octobre 1983 sur Paolo Sarpi, tenus à Venise, et le magnifique Catalogue publié à cette occasion par frère Pacifico M. Branchesi OSM sont aussi un autre témoignage en faveur de frère Paolo Sarpi.

Origine et développement de l'Observance germanique

Les fondations des Servites de Marie qui, à partir justement d'Innsbruck (1613), se répandirent ensuite dans le reste de l'Autriche, en Bohême, en Allemagne et en Hongrie, et qui constituèrent la dite «Observance germanique», furent dès le début imprégnées de la spiritualité des ermites de Mont Senario, dont quelques-uns d'entre eux avaient été envoyés en Autriche, même avec des responsabilités de gouvernement. Mais avant eux, c'est la veuve de l'archiduc d'Autriche Ferdinand (+ 1595), Anne-Catherine de Gonzague qui est considérée comme la «fondatrice» de l'Observance germanique. Née à Mantoue en 1567, elle était la fille du duc Guglielmo et devint en 1582 la deuxième épouse de Ferdinand. En 1612, avec sa fille Maria (l'autre fille, Anne, avait été mariée en 1611 au futur empereur Matthias), elle revêt l'habit des Servites de Marie du monastère des sœurs qu'elle avait fondé à Innsbruck. Elle s'appellera désormais Anne-Julienne, et sa fille Anne, Catherine. Trois ans plus tard, soit en 1615, elle fait venir des ermites de Mont Senario pour implanter l'observance régulière dans le couvent des frères, qu'elle était en train de faire construire dans la même ville. Après la mort d'Anne-Julienne, survenue en 1621, les ermites retournèrent en Italie. Mais leur absence fut de courte durée. En 1624, ce sera le même Urbain VIII, sur demande expresse de l'archiduc Léopold, à ordonner au Vicaire général apostolique des Servites de Marie d'envoyer de nouveau au Tyrol quelques ermites de Mont Senario dans le but précis d'y restaurer l'observance religieuse.

L'origine et le développement de l'Observance germanique furent amplement étudiés par Christopher Mooney et Luke M. Foster OSM.

L'origine donc de cette nouvelle expérience se trouve étroitement lié à Mont Senario. Les «statuts» spéciaux de l'Observance germanique ont été approuvés par l'Ordre en 1634 et confirmés par le pape Clément IX en 1668; leurs parties essentielles avaient été préparées en 1627 par frère Arcangelo M. Benivieni, ermite de Mont Senario. Et n'oublions pas que ce même frère Benivieni gouverna durant un bon 33 ans les couvents de l'Observance germanique.

Sur la spiritualité des Servites de Marie d'appartenance à l'Observance germanique, on peut relever cette claire affirmation contenue dans le texte d'une «règle» pour les novices, indiquant qu'on doit considérer comme fin spécifique de l'Ordre «la méditation de la Passion du Christ et des douleurs que la Vierge endura durant la Passion de son Fils et en d'autres moments de la vie du Christ». C'est une affirmation qui s'enligne sur la spiritualité de l'Ordre à cette époque, même si, d'après C. Mooney, on doit retenir qu'une telle référence aux douleurs de la Vierge soit plus christocentrique que celle habituellement reconnue dans les affirmations analogues des Servites italiens du 17e siècle.

Pour tout le 17e siècle, le développement de l'Observance germanique est solidement rattaché au couvent d'Innsbruck: sur les 480 novices – comme l'a révélé Hugo M. Körbel OSM – qui y firent profession à partir du début jusqu'en 1700, 123 étaient originaires d'Innsbruck.

C'est en 1908 que cessa officiellement l'Observance germanique, quand les deux provinces (Tyrol et Autriche), acquiesçant aux «désirs de l'Ordre», s'entendirent pour suivre le nouveau texte des Constitutions, approuvé par le Chapitre général de 1905 et que le Saint-Siège confirma par un décret daté du 15 mai 1907. Mais on y conserva quand même quelques «louables coutumes». Les survivants de l'ancienne Observance germanique comprennent l'actuelle province du Tyrol et quelques frères de la province hongroise.

L'influence de l'Observance germanique fut remarquable et positive dans l'Ordre, surtout en raison des liens constants qu'elle maintint avec Mont Senario dont elle était née et dont elle voulut toujours demeurer une fille fidèle.

Les Servites de Marie en 1650

Dans le présent graphique, on peut constater l'état des diverses provinces servites en 1650, ainsi que le nombre respectif des couvents (un total de 293) représentés à leur tour sur la carte selon leur position géographique.

En Italie, les provinces de plein droit (c'est-à-dire, celles qui pouvaient célébrer régulièrement leur Chapitre et y élire leur prieur provincial) étaient alors au nombre de neuf et comprenaient 261 couvents. À ces provinces, on pourrait ajouter la Corse (5 couvents) et la Sardaigne (2 couvents), qui étaient cependant gouvernés par des vicaires généraux: on parlerait aujourd'hui de «vicariats». Ces 268 couvents constituaient 91,5% de l'Ordre entier des Servites et se trouvaient presque tous dans cette partie que l'on appelle aujourd'hui l'Italie, sauf 5 en France (Corse), 5 en Yougoslavie (Istrie), 2 en Suisse (Canton de Tessin). Il faut cependant souligner que ces chiffres comprennent aussi les couvents plus petits, non encore complètement autonomes, «unis» à un plus grand couvent voisin, comme le démontre une enquête exigée par le pape en 1649 et qui – on le verra bientôt – servira de base pour les suppressions trois ans plus tard.

Les trois autres provinces étaient la Provence (ou Narbonne) avec 7 couvents, tous en France; l'Espagne (ou Catalogne) avec 10 couvents, dont l'un en territoire français; l'Allemagne avec 8 couvents disséminés sur une vaste étendue où se raffermissait l'Observance germanique: elle comprenait les pays actuels d'Autriche (6 couvents), d'Allemagne (1 couvent) et de Tchécoslovaquie (1 couvent). Pour les provinces non italiennes on mentionne ces couvents qui avaient en 1650 leur propre prieur élu par le Chapitre provincial.

La restructuration «forcée» de 1652

Pour se conformer à de précises décisions du Concile de Trente, plusieurs papes avaient enjoint les Ordres religieux de ne plus accepter de nouveaux membres dans les couvents qui ne seraient plus en mesure de se maintenir et de ne pas procéder à de nouvelles fondations sans le consentement de l'Ordinaire. Souvent, ces nombreux rappels n'avaient pas été respectés aussi bien par les instituts religieux que par les évêques locaux. Le pape Innocent X (1644-1655) décida d'abréger les temps et de passer à des initiatives concrètes. Par la Constitution apostolique *Inter coetera* de 1649, il ordonna aux divers Ordres religieux de procéder à un rigoureux recensement sur le nombre de leurs couvents existants en Italie, sur le nombre des frères assignés dans chacun d'eux et sur la source des revenus conventuels.

Après avoir recueilli et examiné tous ces éléments, le même pape passa des paroles aux actes avec la constitution *Instaurandae regularis disciplinae* de 1652. Le document pontifical, au lieu d'insister sur l'existence de nombreux couvents non en mesure de subvenir aux besoins de leurs propres religieux, mit l'accent sur les circonstances négatives qu'un nombre trop restreint de frères dans un couvent empêche la réforme souhaitée des Ordres religieux et la reprise de l'observance

régulière.

Pour ce qui concerne les Servites de Marie – objet d'une étude détaillée de la part de Conrad M. Borntrager OSM –, les documents disponibles aux archives (surtout deux gros volumes intitulés *Stati dei Conventi, 1650*) permettent d'examiner de près la situation de l'Ordre en Italie, au moment de la promulgation de la *Instaurandae regularis disciplinae*.

Bref, l'application de la disposition pontificale enjoignait l'Ordre de supprimer 102 couvents italiens existants en 1650, y compris en Corse et en Sardaigne.

Mais puisque l'exécution concrète du document pontifical ne pouvait se réaliser en un jour et n'excluait pas des recours motivés, les couvents supprimés s'élevèrent en réalité à 84, soit presque le tiers de tous les couvents.

Les *Annales* de l'Ordre jugent cet événement comme une tragédie, mais les décennies suivantes de l'histoire de l'Ordre ne semblent pas corroborer cette affirmation.

Une confrontation est d'ailleurs assez révélatrice: alors que les couvents italiens de l'Ordre passent de 261 à 177 entre 1650 et 1750, le nombre des frères quant à lui passe de 1745 à 1950. Il y a donc une tendance inversement proportionnelle au nombre des couvents, du moins en Italie. Il faut encore rappeler que l'Ordre se trouve présente en grande partie seulement dans la péninsule italique.

Renaissance des études et le Collège Henri de Gand, Rome

Déjà, avant la restructuration forcée, les prieurs généraux de l'Ordre avaient déployé beaucoup d'efforts pour favoriser une reprise méthodique des études. Quelques initiatives témoignent de cette préoccupation. Ainsi en 1633, profitant d'un privilège en vigueur depuis longtemps, le prieur général Dionisio Busotti avait obtenu du Saint-Siège de porter à douze le nombre des frères aptes au grade de maître en théologie, par la remise d'un diplôme qui équivalait à tout autre diplôme décerné par les universités hors de l'Ordre. En 1659, le pape Alexandre VII concédait au prieur général frère Callisto Puccinelli le pouvoir de décerner un tel doctorat à deux étudiants de chacune des provinces de l'Ordre. La condition posée stipulait que le diplôme soit décerné durant la célébration du Chapitre provincial ou de la Diète provinciale, ou du moins à l'occasion de la visite canonique.

C'est ce qui se produisit en 1666 au récent couvent de Saint-Marcel de Rome, lorsque le prieur général Ludovico Giustiniani fit venir les premiers étudiants de l'Ordre au nouveau Collège, appelé du nom de Henri de Gand, théologien du Moyen-Âge (d'où *Collège de Gand). Le Collège avait la faculté de décerner les grades académiques en sacrée théologie.

Le pape Clément IX, par le bref *Militantis Ecclesiae* du 21 février 1669, approuva les statuts de la nouvelle maison d'études.

Le Collège Henri de Gand continuera son activité sans interruption jusqu'en 1870; il la reprendra, mais sous le nom «Collège Saint-Alexis Falconieri» en 1895. La Faculté Pontificale de Théologie Marianum, érigée par Pie XII en 1950, est l'héritière en ligne directe du Collège Henri de Gand. Depuis le 7 mars 1965, la Faculté Marianum est la seule faculté catholique existante dans le monde, habilitée à décerner un doctorat en sacrée théologie, avec spécialisation en mariologie, tant pour les étudiants prêtres et religieux que pour – depuis 1971 – les étudiants laïcs.

La création du Collège Henri de Gand de Rome favorisa une reprise des études. En 1679, le prieur général Giorgio Soggia promulgua une série de «statuts» (*Leges studiorum et collegiorum Ordinis Servorum*) qui peuvent être considérés comme les premiers du genre dans l'histoire des Servites, au moins quant à son caractère organique. Six ans plus tard (1685), le prieur général Giulio Arrighetti ouvrit un «centre d'études» à Bologne, au couvent de San Giuseppe, pour l'enseignement de la philosophie dans l'Ordre. Une des principales finalités de cette initiative était justement celle de préparer des étudiants qualifiés pour le Collège romain Henri de Gand.

Une question peut ici se poser: quel courant philosophique et théologique suivrait l'Ordre dans cette reprise des études? - Le fait que le Collège porta le nom de Henri de Gand (considéré à

faux comme servite par quelques historiens de l'Ordre) semble refléter une orientation assez constante dans la tradition culturelle de l'Ordre: à savoir, cette orientation à ne privilégier massivement aucune école théologique en particulier. Parmi les plus illustres théologiens servites, on rencontre aussi bien des thomistes tenaces que des disciples de Duns Scot et des éclectiques. Le phénomène peut aussi être attribué à la remarquable autonomie des diverses entités de l'Ordre qui ne connut jamais un gouvernement rigoureusement centralisé. Pour confirmer cette assertion, du moins pour la période qui nous intéresse, il y a un incident spécifique lié au nom de frère Gerardo Capassi (1653-1737).

Florentin de naissance, frère Gerardo Capassi, âgé d'un peu plus de trente ans, se trouvait enseignant à l'université de Pise. Il avait auparavant déjà enseigné à Rome au Collège Henri de Gand et au couvent de Florence. Il est auteur d'importantes *Conclusions* philosophiques et théologiques (qu'on appelait alors les «manuels» de philosophie, de théologie et de droit); il était également connu à l'étranger où il comptait de solides amitiés avec les plus éminents docteurs ecclésiastiques de l'époque. En 1668, on le dénonça pour suspicion d'hérésie auprès du tribunal de l'inquisition de Florence. On séquestra de nombreux exemplaires de son œuvre, puis il fut condamné à quelques mois de prison, bien qu'il se soit montré disposé à reconnaître ses éventuelles erreurs.

Le cardinal Prospero Lambertini, futur Benoît XIV, jugea cette affaire de frère Capassi comme un incident de parcours survenu à un frère, avant-coureur des temps à venir. C'est ainsi que ses *Conclusions* demeurèrent inscrites à *l'Index des livres défendus* jusqu'en 1900.

Expansion de la Famille servite

Parmi les dates à retenir, nous signalons les suivantes. En 1628, le pape Urbain VIII concède au prieur général des Servites de Marie la faculté d'ériger dans n'importe quelle église la «Compagnie de l'habit» qui, à compter de 1645, s'appellera la confraternité des sept Douleurs. En 1643, on publie à Bergame *La Règle et les Constitutions que doivent observer les moniales de l'Ordre des serviteurs de la Vierge Marie*; c'est le premier texte législatif «moderne» des moniales servites. En 1648 meurt Sr Maria Benedetta Rossi, la fondatrice du monastère de Burano, Venise. En 1657-1658 et 1689 sont fondés respectivement deux monastères de moniales servites à Venise (s. Maria del Pianto) et à Arco: tous deux s'inspirent de la «réforme» de Mont Senario. En 1699, on publie à Mexico un opuscule sur l'Ordre, pour l'usage des groupes servites laïcs de l'endroit.

Ces faits et beaucoup d'autres furent mis en lumière grâce aux recherches des Servites de Marie: Emilio M. Bedont, Davide M. Montagna, Pacifico M. Branchesi, Damian M. Charbonneau et autres. Cela démontre que la «Famille servite», en ses diverses composantes, connut au 17e siècle un remarquable développement, même en dehors d'Italie, comme par exemple dans les pays de langue allemande.

On dira quelques mots des monastères féminins en parlant des figures éminentes de ce siècle. Ici, parlons plutôt du Tiers-Ordre et des groupes laïcs de l'époque.

On sait déjà que, à côté des couvents de l'Ordre, il y eut dès les origines des gens qui entendaient partager, en tant que laïcs, la spiritualité et aussi la vie des Servites, aussi bien comme groupes que comme individus. Qu'on pense, on s'en souvient, à Enrico ou Arrigo de Baldovino qui s'offrit comme «oblat» à l'église de s. Maria de Cafaggio de Florence en 1265.

C'est par la bulle *Sedis apostolicae providentia* (16 avril 1424) du pape Martin V que débuta pratiquement le Tiers-Ordre des Servites, comme il apparaît aussi dans un opuscule que lui adressa le futur annaliste de l'Ordre, frère Arcangelo Giani. Le Tiers-Ordre est aussi appelé «Consortium» ou «Compagnie» des Servites. Le 9 février 1599, le prieur général, frère Angelo Maria Montorsoli, envoie une lettre de participation aux biens spirituels de l'Ordre: «À tous les bien-aimés hommes et femmes de tout état et de toute condition, constitués dans le monde entier, présentement et dans l'avenir, qui sont actuellement inscrits et qui s'inscriront dans la Compagnie de l'habit, unie de cœur et d'esprit en l'honneur de la très glorieuse Vierge Marie et en mémoire des douleurs qu'elle

endura lors de la mort de son Fils».

En 1607, le Saint-Siège concéda à ces Compagnies (ou confraternités) de l'habit des privilèges spirituels, qu'il renouvellera et étendra au cours des années suivantes et jusqu'au moment où, en 1646, leur dénomination se changera en «Confraternités des sept douleurs de la bienheureuse Vierge Marie».

D'après F.A. Dal Pino – qui publia en 1969 pour la communauté de Mont Senario un opuscule intitulé *Tiers-Ordre ou groupes laïcs, hier et aujourd'hui* –, les Confraternités ne doivent pas être confondues avec le Tiers-Ordre. Ce dernier en effet continua sa marche et ses activités de façon autonome, même s'il était fortement influencé par l'expansion de «la dévotion à la Vierge des sept douleurs; mais il adhérait en outre à l'ensemble de la vie et de la spiritualité de l'Ordre beaucoup plus que ne pouvait le faire une simple confraternité».

En tant qu'expression laïque de l'Ordre des Servites, aussi bien le Tiers-Ordre que la Confraternité des sept douleurs s'inspirèrent de l'esprit des communautés auprès desquelles naissaient ces associations, et même si elles naissaient de façon autonome. La remarque est importante. Comme on l'a relevé: «Aujourd'hui, l'Ordre des Servites de Marie s'est donné des Constitutions (1968) qui, pour la première fois de son histoire, ne constituent pas seulement un code législatif interne, mais aussi une expression de ses idéaux humains et chrétiens, de son engagement qu'il entend assumer de façon consciente aussi bien sur le plan individuel que collectif» (F.A. Dal Pino). D'où l'importance de son rayonnement dans les diverses branches de la «Famille servite»: une exigence bien ressentie aux moments de son engagement de renouveau, comme ce fut le cas dans la vie de l'Ordre au 17^e siècle.

La canonisation de saint Philippe Benizi

Philippe de Florence fut canonisé par Clément XII le 12 avril 1671. L'événement eut une profonde répercussion dans l'Ordre: il était le premier membre de l'Ordre à être canonisé et il demeure, avec saint Pérégrin Laziosi, une des figures les plus populaires.

Pour que les lecteurs puissent mieux comprendre pourquoi la canonisation de saint Philippe Benizi déclencha dans l'Ordre un si vaste enthousiasme, rappelons le long et laborieux itinéraire de sa cause en nous référant au volume publié en 1972 par Aristide M. Serra OSM: *Un santo nella Firenze del Duecento* (un saint dans la Florence du 13e siècle). La citation est longue, mais elle mérite, pensons-nous, d'être rapportée.

«Les premières manifestations du culte de saint Philippe (assez remarquables) eurent lieu à Todi même, où les miracles qui se produisirent immédiatement à l'occasion de la mort du saint furent enregistrés en des actes notariés. L'immense respect de sa mémoire est déjà attesté dans le registre du général des Servites, frère Lotaringo de Florence (1285-1300). En effet, dans un extrait du registre de 1285, le nom de Philippe est accompagné du qualificatif de "saint". La vénération dont il jouit trouva ensuite son porte-parole naturel chez les Servites eux-mêmes qui lui vouèrent un culte dépassant même celui qu'ils rendaient aux sept saints Fondateurs. À partir au moins du 15e siècle, même quelques documents officiels de l'Ordre parlent de lui comme le "premier général" des Servites, alors qu'en des milieux hors de l'Ordre, il fut même considéré comme le fondateur. Les Servites de Marie ont, en effet, toujours reconnu saint Philippe comme une lumière que la Vierge elle-même posa sur le candelabre de l'Ordre, afin que par sa doctrine et son exemple tous les frères apprennent à la servir avec fidélité. C'est ainsi que s'exprime la *Legenda de origine.*»

«On comprendra alors avec quel soin l'Ordre entoura la tombe du saint au cours des diverses translations. Lors de la première translation qui eut lieu le 10 juin 1317, son corps sacré fut transféré du lieu où il avait été enterré dans le mur de la chapelle dédiée à saint Joseph. L'auteur de la *Legenda de origine* avoue que les miracles dont il fut témoin en cette circonstance le décidèrent à entreprendre des recherches pour écrire la vie du saint. On doit ensuite au zèle du prieur général Giacomo Tavanti – qui intéressa toutes les provinces de l'Ordre à ce sujet – la deuxième translation des saintes reliques qui passèrent de la chapelle de saint Joseph sous l'autel majeur, le 16 août 1579.

Exactement vingt ans plus tard, quand les Servites quittèrent le couvent et l'église de saint Marc de Todi (12 septembre) pour celui de s. Maria delle Grazie, le corps de saint Philippe fut solennellement transféré dans cette église, où il repose encore. On y trouve aussi d'autres reliques: tunique, calotte, chapelet des douleurs, un petit chapelet de poche, des sandales et le crucifix qu'il aurait demandé au moment de mourir. Dès le 14e siècle, à plusieurs reprises, les généraux de l'Ordre s'employèrent activement à l'expansion du culte de saint Philippe et à la cause de sa canonisation officielle. Andrea de Faenza (1374-1396), qui fit publier les mémoires du saint, demanda aussi à un certain frère Guglielmo d'Alessandria de préparer la rédaction d'un office liturgique en son honneur. En 1456, frère Taddeo Garganelli de Bologne, assistant du vicaire général, convoqua à Todi les principaux supérieurs de l'Ordre pour étudier une proposition de canonisation de Philippe destinée au pape Calixte II. Le sénat de Todi donna également son approbation à cette initiative, ainsi que celui de Florence. Ce dernier envoya dans ce but une lettre au pape, datée du 16 avril. Mais la mort du pontife retarda encore une fois une heureuse issue de la cause».

«Le prieur général, frère Cristoforo Tornielli (1461-1485) fut un autre promoteur infatigable du culte envers saint Philippe. S'entourant d'experts lettrés de l'époque, il fit transcrire en latin classique et humaniste ses plus anciennes mémoires de type spirituel, en particulier une biographie (ou legenda) écrite vers 1317. Le Chapitre général de 1470 décréta entre autre que l'on fasse commémoraison de saint Philippe lors des Chapitres successifs et que l'on y traite de sa cause de canonisation».

«Les dispositions prises à ce propos par le prieur général Antonio Alabanti (1485-1495) demeurent également remarquables. À l'occasion de sa visite à la province d'Allemagne en 1486, il ordonna qu'une image du saint figure dans tous les endroits, ou qu'on lui érige un autel. Deux ans plus tard, au Chapitre général de Bologne, on approuva la compilation du procès et la restauration du couvent délabré de Todi aux frais de l'Ordre».

«Quand le florentin Léon X monta sur le trône pontifical et surtout lors du Chapitre général de 1515 l'attention se porta de façon encore plus marquée sur la cause de saint Philippe. Malgré les bons services du cardinal protecteur Antonio dal Monte, le pape ne put procéder concrètement à la canonisation officielle en raison de très graves problèmes de l'époque, mais en attendant il concéda à l'Ordre de continuer à rendre, sans crainte de censure, le culte qu'on portait déjà à Philippe et à célébrer sa fête le 23 août en y adoptant un Office approprié (Bulle du 24 janvier 1516, conservée à Todi)».

«Suite à cette concession de Léon X, l'Ordre multiplia les initiatives pour hâter sa canonisation solennelle. À Budrio, au Chapitre de 1594, le prieur général Lelio Baglioni décréta la restauration ou l'érection de chapelles et d'autels en l'honneur du saint. De nouveaux Offices furent composés à son endroit par des frères de renom, surtout sous l'impulsion des prieurs généraux Zaccaria Faldossi (1564-1570) et Angelo Montorsoli (1597-1600).»

«On doit surtout relever le zèle infatigable déployé par le prieur général Montorsoli pour parvenir au terme de cette cause. Il s'employa auprès du conseil de Todi, du grand-duc de Toscane et de divers autres princes d'Italie afin qu'ils en fassent aussi la demande à Rome. Il ordonna ensuite de recueillir des fonds et des documents; lui-même s'occupa des recherches. Il demanda à l'annaliste frère Arcangelo Giani de rédiger sa classique *Historia del b. Filippo Benizii* (publiée à Florence en 1604), que l'on peut considérer comme le sommaire des éléments les plus variés parus jusqu'alors sur saint Philippe. Chaque couvent devait en posséder une copie, selon le vœu exprimé au Chapitre général de 1603. Montorsoli avait aussi prescrit à l'Ordre tout entier des prières pour le succès de la cause. Malheureusement, sa mort ne lui permit pas de mener l'entreprise à bon terme.»

«Après Montorsoli, la cause fut reprise par frère Baldassare Bolognetti (prieur général de 1614 à 1624), aidé par l'infatigable frère Aurelio Raffaelli, procureur général de l'Ordre à Rome. Grâce au travail diligent de ce dernier, le Saint-Siège délégua en 1619 trois auditeurs de la Rote pour procéder au procès apostolique cumulatif sur les vertus et miracles. Le procès de Florence se termina en 1621, grâce surtout au travail persévérant de Giani. Frère Angelo Berardi s'employa

activement pour celui de Todi.»

«Les vœux de l'Ordre étaient accompagnés de ceux de Ferdinand II qui, en 1625, recommandait au pape de hâter la fin de la cause. Cependant, de nouveaux obstacles s'opposaient continuellement. Il y eut des demandes ultérieures de la part de l'empereur Ferdinand III à Urbain VIII (22 février 1641) et à Innocent X (26 avril 1645). Avec une plus grande insistance, l'empereur Léopold 1er s'adressa à Clément IX (24 décembre 1668). Les instances de ce souverain, renouvelées deux années plus tard, jointes à celle du grand-duc de Toscane et à celles de tout l'Ordre, arrivèrent finalement au but tant désiré depuis plus de trois siècles. Une fois les dernières difficultés aplanies, saint Philippe fut canonisé par Clément X le 12 avril 1671.»

La cause de canonisation, on l'a vu, fut très longue et très laborieuse. L'Ordre, qui y avait déployé tant d'efforts dans le passé, les intensifia au cours des années qui précédèrent immédiatement la canonisation et qui la suivirent. La *Bibliografia dell'Ordine dei Servi*, (des années 1601-1700) publiée sous la direction de Pacifico Branchesi OSM, énumère et décrit les titres de beaucoup d'œuvres publiées sur saint Philippe.

Une récente étude de Vittorio Casale, effectuée en 1979, décrit aussi le faste de la canonisation. On y lit: «Pour s'en rendre compte, il suffit de parcourir la liste des dépenses encourues pour la canonisation de saint Philippe Benizi et d'en tracer un bilan: douze artistes y furent engagés pour effectuer vingt-trois peintures originales – y compris de grandeur nature et miniature C, dont une dizaine de copies pour chacune d'elles. Saint Philippe Benizi fut canonisé par Clément X avec quatre autres saints. Si on veut avoir une vision globale des œuvres artistiques commissionnées pour la canonisation des cinq saints, on doit alors multiplier par cinq tous ces chiffres. En fait, cette fête des canonisations de 1671 par Clément X fut telle, qu'elle fut considérée, semble-t-il, comme l'une des plus grandes célébrations baroques de l'époque. Pour en mesurer l'étendue, il suffit de noter la dislocation territoriale (pour nous limiter seulement à l'Italie, de nombreuses cérémonies depuis Venise jusqu'à Messina), le nombre et la durée des célébrations (cinq à Rome seulement qui se déroulèrent depuis avril jusqu'à octobre 1671 dans cinq églises: la Basilique Saint-Pierre, S.Andrea della Valle, s. Maria sopra Minerva, S. Marcello al Corso, le Gesù), les commettants impliqués (quatre Ordres religieux intéressés à la propagation de leurs saints: les Théatins avec Gaétan Thiene, les Jésuites avec François Borgia, les Servites de Marie avec Philippe Benizi, les Dominicains avec Louis Bertrán et Rose de Lima), le déployement des énergies artistiques, connues ou non (de Carlo Maratti à Niccolò Berrettoni, de Lazzaro Baldi à Alessandro Vasselli, de Francesco Rioli à Luigi Garzi).»

Le généralat de frère Giulio Arrighetti

L'influence de Mont Senario dans la vie de l'Ordre se fit également sentir au cours des années de gouvernement du vénérable Giulio Arrighetti qui fut prieur général des Servites de 1682 à 1690.

Il était né en 1612 à San Piero a Sieve, à deux pas de Mont Senario; jusqu'à l'âge de soixante ans, il vécut une vie très «mouvementée». Encore jeune, il fut d'abord enseignant à Sansepolcro, ensuite à Mantoue et à Vicence, puis à Florence et à Pise. Il était un bon orateur.

Il fut le compagnon de voyage en Allemagne du prieur général Callisto Puccinelli (1659). Il se distingua aussi par ses disputes théologiques animées. En 1677, il fut élu prieur provincial en Toscane, mais avant de terminer son mandat, il laissa sa charge et se retira en 1680 chez les ermites de Mont Senario, jusqu'à changer son nom de Giulio en celui d'un des sept saints Fondateurs de l'Ordre, frère Alexis. À peine deux années plus tard, il dut cependant laisser l'ermitage pour accepter du pape Innocent XI son élection comme vicaire général de l'Ordre, puis comme prieur général. Toutefois, dès qu'il termina son mandat en 1690, il fit tout pour retourner à Mont Senario, mais cela ne lui fut pas consenti. Ce fut seulement en 1695 qu'on lui accorda la permission de s'enfermer dans une cellule de reclus du couvent de la Santissima Annunziata de Florence, où il demeura jusqu'à sa mort (1705), renouvelant dans cette prison spirituelle l'expérience qu'avait faite

un siècle auparavant frère Angelo Maria Montorsoli.

Une belle, profonde et édifiante biographie du vénérable frère Giulio Arrighetti fut écrite par son successeur à la direction de l'Ordre, frère Giovanni Francesco Maria Poggi, qui fut prieur général jusqu'en 1702, puis évêque de San Miniato (Pise) de 1703 à 1719. Poggi décrit ainsi le début du généralat de frère Arrighetti:

«Plusieurs pensaient qu'au début il promulguerait beaucoup de lois et qu'il serait assez rigoureux pour réprimer les abus. On se trompait, car il n'en publia qu'une seule, mais très efficace; il avait comme sainte maxime de ne pas multiplier les décrets, mais de faire observer avec droiture et ponctualité les normes déjà établies... Il n'y a pas, disait-il, de chose plus pernicieuse pour la santé du corps que de changer de remède à toutes les heures; on constate pratiquement que les plaies auxquelles on applique des médicaments nombreux et opposés ne se referment jamais.»

Le 17e siècle se terminait comme il avait commencé: un appel en faveur de Mont Senario. Il y a peut-être quelque chose de symbolique dans le fait que l'une des plus touchantes pages de la biographie de frère Arrighetti écrite par Poggi tente de faire une lecture mystique de la pinède de Mont Senario.

Autres figures marquantes de Servites au 17e siècle

Le manque d'espace ne nous permet ici qu'un aperçu très succinct. Disons d'abord que les trois annalistes qui rédigèrent les *Annales* de l'Ordre, depuis le début jusqu'à la fin, sont du 17e siècle ou du moins ils y touchent; ce sont Arcangelo Giani (+ 1623), Luigi M. Garbi, dans sa jeunesse (+ 1722) et Placido M. Bonfrizieri (+ 1732). Parmi ceux qui se distinguèrent en plus de Paolo Sarpi, on remarque frère Cherubino M. Ranzani (+ 1675) de Reggio Emilia, constructeur de cette «horloge perpétuelle» programmée jusqu'à l'an 2000, que l'on admire encore dans la sacristie de la basilique de la Vierge Marie de la Ghiara à Reggio Emilia; le génial et versatile Giov. Battista Drusiani (+ 1656). Puis il y eut les artistes Giovanni Angelo Lottini qui fut aussi poète et auteur de représentations sacrées (+ 1629), Arsenio Mascagni (+ 1637), auteur de fresques au château et à la cathédrale de Salisbourg, Giovanni Battista Stefaneschi (+ 1659), peintre et miniaturiste très délicat, ami de Galileo Galilée. Quelques-uns d'entre eux (Bonfrizieri, Mascagni, Stefaneschi) avaient été ou furent ermites de Mont Senario.

Il nous paraît cependant utile d'en dire davantage sur trois personnages qui, en plus de ceux qu'on a rappelés dans les pages précédentes, illustrèrent le 17e siècle servite: tout d'abord, ce sont deux sœurs cloîtrées: sr Maria Benedetta Rossi (+ 1648) et sr Maria Arcangela Biondini (+ 1712); puis, l'autre est le frère laïc Pierre-Paul Perrier Dupré qui, de colonel de l'armée française, devint «le saint portier» du couvent de la Santissima Annunziata de Florence.

Née à Venise en 1586, Elisabetta Rossi revêtit l'habit des tertiaires servites à Venise, sous le nom de sr Adriana. En 1612, elle entra au monastère augustinien de s. Girolamo. Désireuse de fonder un monastère réformé, elle réalisa son rêve quelques années plus tard en 1619, avec la mise sur pied du monastère de s. Maria delle Grazie sur l'île de Burano, dans l'édifice abandonné depuis longtemps d'un vieux couvent de la Congrégation de l'Observance. Le cloître fut inauguré en 1626. À cette même occasion, Elisabetta changea de nouveau son nom pour sr Maria Benedetta. Ses expériences mystiques particulières et l'exemple de sa vie rendirent sr Benedetta célèbre même de son vivant. Elle mourut en 1648, au moment où elle était sur le point de fonder un nouveau monastère, soit celui de s. Maria del Pianto, à Venise. Cette fondation se réalisa en 1658.

Arcangela Biondini, née à Corfou en 1641 et baptisée sous le nom de Giovanna Antonia, entra en 1655 chez les cloîtrées Servites de Marie de Burano, qu'on appelait aussi les «Capucines» en raison de la forme de leur habit. Après une longue permanence dans ce monastère, dont elle fut abbesse pour plus d'une décennie, elle se rendit à Arco, où elle fonda un monastère en 1689: dix ans plus tard, Innocent XII en approuva les Constitutions. L'invasion française de 1703 dispersa momentanément les moniales qui réussirent cependant à retourner à Arco quelques mois plus tard. Sœur Biondini mourut en 1712; elle laissait un nombre imposant d'écrits où elle raconte plusieurs

de ses expériences mystiques. Il s'agit de matériel encore inédit, amoureusement conservé par les moniales actuelles au monastère qu'elle a fondé.

Pierre-Paul Perrier Dupré est né de famille noble en 1643 à Lyon, en France. Il s'enrôla très jeune dans l'armée de son pays et se mérita rapidement les grades de la carrière militaire. Devenu colonel à un peu plus de trente ans, il quitta assez tôt les armes, alla en Italie et se mit sous la dépendance de l'ambassadeur vénitien près le Saint-Siège, d'abord à Venise et ensuite à Rome. Une grave imprudence le contraignit ensuite à abandonner vitement Rome pour se réfugier à Mantoue. Là, il demanda et obtint d'entrer comme frère laïc dans le couvent de Mantoue de s. Barnada des Servites. Après seulement dix mois de noviciat, il abandonna la vie religieuse et retourna à une conduite déréglée. Sept ans plus tard, il se représenta au couvent de Mantoue pour y être accueilli, mais on le refusa. Il se rendit à Rome et s'adressa au prieur général des Servites de Marie. Devant son insistance obstinée, le prieur général Giovanni Francesco Maria Poggi l'accepta dans l'Ordre. C'était en 1694. Une fois terminé son noviciat au couvent romain de Saint-Marcel, il fut assigné en 1695 au couvent florentin de la Santissima Annunziata, où il mourut cinq ans plus tard, soit en 1700. Toutefois, durant ces cinq années d'humble service à la porte du couvent, Pierre-Paul Perrier Dupré s'attira une telle renommée de bonté qu'il était appelé par les gens «le saint portier». L'annaliste de l'Ordre, Placido M. Bonfrizieri, qui avait connu Pierre Dupré et avait recueilli plusieurs de ses écrits (pour le moment introuvables), écrivit sa biographie qui fut publiée à Lucques en 1713.

Cette singulière personnalité de frère laïc fut aussi récemment illustrée dans une biographie due à la plume de Vincenzo Benassi et intitulée *Il portinaio santo* (= le saint portier), publiée sur initiative de la communauté de Mont Senario, dans la Collection italienne «Document pour les groupes laïcs servites».

Dates à retenir

- Les couvents d'Espagne sont érigés en province.
- L'interdit pontifical à Venise. Frère Paolo Sarpi est nommé théologien canoniste de la République de Venise.
- Les Constitutions des ermites de Mont Senario
- 1613-14 Fondation du couvent d'Innsbruck (Autriche), berceau de l'Observance germanique.
- Premières tentatives d'expansion des ermites de Mont Senario: Montevirginio près du lac de Bracciano et un «hospice» à Rome près du Quirinal.
- 1618-22 Première édition des *Annales* de l'Ordre par frère Arcangelo M. Giani.
- Paul V décide que les Chapitres généraux seront célébrés tous les six ans.
- Décès à Innsbruck de sr Anne-Julienne de Gonzague, «fondatrice» de l'Observance germanique.
- Décès de frère Paolo Sarpi, de frère Bernardino Ricciolini, de frère Arcangelo Giani.
- 1627 L'ermitage de San Giorgio in Lunigiana est uni à Mont Senario.
- Urbain VIII concède au prieur général la faculté d'ériger dans n'importe quelle église la Compagnie de l'habit (qui devient, à partir de 1645, la Confraternité des sept douleurs).
- 1636-37 Fondation de l'ermitage de Cibona, près de Tolfa, dans le haut Latium
- Publication des Constitutions spéciales pour les «moniales» servites.
- Premier Chapitre provincial d'Allemagne, qui élit son premier provincial en la personne de frère Angelus M. Fieger.
- Mort de Sr Maria Benedetta Rossi, fondatrice en 1619 du monastère de Burano, Venise.
- Suppression d'une centaine de petits couvents italiens de l'Ordre, en vertu de la constitution d'Innocent X: *Instaurandae regularis disciplinae*.
- 1657-58 Fondation du monastère de s. Maria del Pianto à Venise.
- Fondation à Barcelone du Tiers-Ordre des Servites, qui se propagea ensuite en Espagne et dans ses territoires d'outre-mer.
- Ouverture au couvent de Saint-Marcel de Rome du Collège de théologie Henri de Gand.

1668	L'Observance germanique est défintivement confirmée par le pape Clément IX
1671	Canonisation de saint Philippe Benizi.
1679	Le prieur général, frère Giorgio Soggia, promulgue des statuts particuliers pour les
	études dans l'Ordre.
1682-90	Généralat de frère Giulio Arrighetti.
1689	Fondation du monastère d'Arco, en Italie.
1692	Notre-Dame des Douleurs est déclarée officiellement titulaire et patronne de l'Ordre
1699	À Mexico, Mexique, publication d'un opuscule sur l'Ordre, à l'usage des groupes laïcs servites de l'endroit.
1700	Frère Pierre-Paul Perrier Dupré meurt au couvent de la Santissima Annunziata de
	Florence.
1701	Mort de frère Giorgio Soggia, évêque de Bosa en Sardaigne.
1705	Mort de frère Giulio Arrighetti.

ANTHOLOGIE

Extrait des Constitutions des «Solitaires du sacré Ermitage de sainte Marie des Servites de Mont Senario» (1613).

La façon d'accueillir les hôtes

Un des plus grands désirs chers aux solitaires est que l'on exerce l'hospitalité dans l'ermitage avec toute charité et diligence. On pourvoira donc à ce qu'il y ait des chambres séparées des cellules et des autres pièces de l'ermitage; elles seront bien aménagées, afin de pouvoir commodément remplir ce saint service de la charité.

Quand sera construit le monastère de San Martino, on y recevra les étrangers et les hôtes; alors les quelques lits qui resteront à l'ermitage seront utilisés sans drap et matelas; ils seront semblables à ceux des solitaires: une simple paillasse, des draps de laine et la pèlerine du voyageur, à moins qu'on ne doive faire autrement, comme par exemple si l'on devait loger quelque prélat ou autre personnage. Cela est alors remis à la prudence du recteur.

De même s'il se présentait le cas où il faille recevoir nécessairement une personne de qualité, amie de l'ermitage, alors on l'accueillera si cela parait convenable au recteur et aux préposés à l'entretien. À l'arrivée des hôtes, le père recteur (qui devra être le premier avisé) ordonnera à l'un des préposés aux étrangers de les accueillir, ou bien il les recevra lui-même, suivant la qualité des personnes. Chacun sera accueilli avec grande joie, ainsi que leurs compagnons et leurs montures; on y préparera les choses nécessaires, selon la possibilité du lieu.

Les pauvres et les pèlerins seront reçus avec une plus grande charité, car en eux on reçoit le Christ; alors que le respect des riches s'impose par lui-même.

Les hôtes, aussitôt arrivés, seront d'abord conduits à l'oratoire pour y faire un peu de prière, à moins qu'ils ne soient de condition telle qu'il serait inconvenant de leur imposer. On fera donc ce que le préposé aux étrangers jugera convenable de faire. À tous ceux qui viendront d'endroits éloignés et à pied, ainsi qu'à tous les religieux qui arriveront déchaussés, les préposés aux hôtes leur laveront les pieds pour faire acte d'humilité, de charité et d'édification. Ils béniront également le repas avant que les hôtes se mettent à table et ils rendront grâce à la fin du repas. À table, ils se garderont d'utiliser ces curieux instruments, comme font les séculiers. Ils ne décoreront pas les tables avec des fleurs ou de la verdure. Qui contreviendra à cela devra jeûner durant trois jours au pain et à l'eau.

On ne permettra pas à n'importe quel séculier ou religieux qui viendra à l'ermitage (même s'il est supérieur d'un institut, ou s'il vient comme visiteur ou pour un autre motif) de manger de la viande; et non seulement à l'ermitage, mais aussi à San Martino. Le Chapitre pourra bien permettre de manger de la viande à San Martino, si on y loge quelques très hautes personnalités; mais

seulement quand on ne pourra faire autrement. On prendra garde de recevoir à l'hospice un religieux de n'importe quel Ordre, qui ne soit connu d'au moins deux ou trois des nôtres, ou qui n'ait reçu la permission et les lettres de son supérieur ou de l'ordinaire du lieu d'où il provient, afin qu'il n'encoure pas la peine décrétée par le pape Sixte V.

On observera la même procédure avec les solitaires itinérants ou errants. Et pour les prêtres inconnus qui voudraient célébrer la messe, le sacristain prendra soin de leur demander les lettres dimissoriales. Le recteur et l'hôtelier seront attentifs à ne pas recevoir les bandits, des débiteurs ou des habitués des cours séculières, à moins d'être violemment forcés par eux. Ils ne supporteront pas que les hôtes prononcent des paroles blasphématoires ou des murmures contre le prochain.

Ils ne laisseront pas introduire à l'ermitage, ni à l'hôtellerie de San Martino n'importe quelle sorte d'instruments musicaux, ni ne toléreront chants et musiques, jeux ou instruments de distraction.

On ne permettra en aucune manière à un séculier, de quelque titre ou couleur, de demeurer longtemps à l'ermitage, même s'il a fait une donation, un testament ou un leg, ou autre don temporel. Feront cependant exception les fermiers et les familiers qui d'ailleurs ne peuvent être admis sans permission du Chapitre. On s'abstiendra de fournir à quiconque des occasions de venir à l'ermitage. De plus, les aumônes qui sont offertes pour le monastère de San Martino seront laissées à cet endroit, afin que notre solitude soit réelle et respectée. Également, il n'est pas permis aux solitaires de fréquenter les églises des séculiers; il leur est également tout à fait défendu de s'occuper du soin des âmes, sauf en cas de très grande nécessité. On ne refusera pas d'assigner un guide aux visiteurs qui ne connaîtraient pas la route pour repartir. Les préposés à l'hôtellerie seront très prudents en s'acquittant de leur service auprès des dames lors des jours où elles peuvent venir à l'ermitage. On veillera à ce que, au moins une fois par année, les recteurs des églises avoisinantes, situées à une dizaine de milles de l'ermitage, rappellent à leurs fidèles que les femmes qui viendraient à l'ermitage en dehors des jours permis encourent l'excommunication.

Note

Ce chapitre 32e est reproduit dans *Regola del padre sant'Agostino e Constituzioni dei Romiti del sacro Eremo di santa Maria dei Servi di Monte Senario* (= Règle de saint Augustin et Constitutions des solitaires du saint ermitage de sainte Marie des Servites de Mont Senario), *Florence, 1613, pp. 102-104. Cfr aussi* P. M. DI DOMENICO, OSM, «La Congrégation des ermites de Mont Senario: éléments essentiels de sa spiritualité», *in* La composante contemplative dans la vie des Servites de Marie (Actes de la Semaine de Spiritualité. Mont Senario, 28 août - 2 septembre 1978), Mont Senario 1978 (Quaderni di Monte Senario. Sussidi di spiritualità, 1) pp. 37-48.